REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

37ème Rallye de Neufchâtel-en-Bray

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès l'obtension du visa fédéral .....
Ouverture des engagements : dès la parution du réglement .....
Clôture des engagements : Lundi 30 Mars 2020 .....
Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 11 avril 2020 de 8h30 à 19h00 à la buvette (site de la Boutonnière rue de Drincourt à Neufchâtel) .....
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 11 avril 2020 de 8h30 à 19h30 .....
Vérifications des documents le : Samedi 11 avril 2020 de 14h15 à 19h00 Lieu : la Boutonnière .....
Vérifications des voitures le : Samedi 11 avril 2020 de 14h30 à 19h15 Lieu : la Boutonnière .....
Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 11 avril 2020 de 14h30 Lieu : la Boutonnière .....
1ère réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 11 avril 2020 à 18h15 Lieu : la Boutonnière.....
Publication des équipages admis au départ le : Samedi 11 avril 2020 à 20h00 Lieu : la Boutonnière .....
Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 11 avril 2020 à 20h00 Lieu : la Boutonnière.....
Départ de : la Boutonnière le dimanche 12 avril 2020 à 8h00.....
Publication des résultats partiels le : dimanche 12 avril 2020 Lieu : la Boutonnière .....
Arrivée à : la Boutonnière le dimanche 12 avril 2020 à 15h27 (1er concurrent).....
Vérification finale le : dimanche 12 avril 2020 Lieu : garage Auguste 1, rue Testu 76270 Neufchatel-en-Bray
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le : dimanche 12 avril 2020 après le délai de réclamation Lieu : la Boutonnière
Remise des prix le : dimanche 12 avril 2020, 30 minutes environ après l'ouverture du parc fermé Lieu : la Boutonnière

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile VAL DE BRESLE organise le 37ème Rallye de Neufchâtel-en-Bray en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 29-01-2020 sous le numéro 10 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 81 en date du 29-01-2020.

Comité d'Organisation

Président : Benoit Debeauvais .....
Membres : Eric Fleurman, Christophe Durand, Hervé Larue .....
Secrétariat du Rallye, Adresse : chez Eric Fleurman, 1, rue des tuileries 76270 Bully.....
Téléphone : 06.14.85.59.96.....
Fax : mail : eba@gmx.fr.....
Permanence du Rallye : avant le rallye, au secrétariat du rallye. Durant le rallye, au PC, à la Boutonnière..
Lieu, date, horaire : voir ligne précédente, de 9h00 à 19h00

Organisateur technique

Nom : ECURIE BRAYONNE AUTOMOBILE .....
Adresse : 1, rue des Tuileries 76270 Bully

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Présidente : Françoise MAWDSLEY 1303-1653
Membres : Michel GUENET 0108-196276
FAULIN Christine 1315-126053

Directeur de Course : Hubert VERGNORY 1317-7092 .
Directeur de Course Adjoint : Jean Yves FAULIN 1315-11116
Adjoint Directeur de couse ES : Xavier CALOIN 0106-18045, Denis DIDIER 1318-12362 .....
Médecin Chef : Dr CARON .....
Commissaires Techniques : Jacques SALENNE 1306-18219, Christophe BOGEMANS 1308-44924 et Yann BOGEMANS 1308-44922, William BLOT.....
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Claude CHRISTEL 1303-9367.....
Chargés des relations avec la presse : Benoit DEBEAUVAIS 1309-146747 .....

1.2P. ELIGIBILITE

Le 37ème Rallye de Neufchâtel-en-Bray compte pour :
- la coupe de France des Rallyes 2020 coefficient 2
- le championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie 2020
- le challenge EBA pour les membres 2020 de l'EBA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 37ème rallye régional de Neufchâtel-en-Bray doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **avant le lundi 30 Mars 2020, accompagnée du règlement ainsi que des documents suivants : copie des licences et permis de conduire.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum. Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 145 voitures. Soit 130 modernes et 15 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 15

partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 145 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 305 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 610 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur la zone industrielle Sainte RADEGONDE (suivant le carnet d'itinéraire)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 37ème Rallye de Neufchâtel-en-bray représente un parcours de 93,9km.
Il est divisé en 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,4km.
Les épreuves spéciales sont : Neucastel (6,7km) et Massy-Fontaine (6,1km)
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3
Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : ***le samedi 11 avril 2020 de 8h30 à 19h30***

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

- Coupes : Nombreuses Coupes
- Primes en chèque : Il n'est pas prévu de primes aux groupes. Les primes sont **NON cumulables.**

Classes récompensées : Telles que décrites à l'article 4.1.C du règlement standard des rallyes (18 classes)

Les classes suivantes sont regroupées comme indiqué :

-Classe FA/A7 : A7, A7K et A7S
-Classe FA/A6 : A6 et A6K
-Classe FA/A5 : A5 et A5K
-Classe R3 : R3a, R3b, R3c, R3t
-Classe R1 : R1a, R1b
-Etc…

Les primes indiqués ci-dessous sous les suivantes :

100 ou plus engagés = 100% de primes ci-dessous
95 engagés = 95% de primes ci-dessous
90 engagés = 90% de primes ci-dessous
Etc…

Tableau des primes (€)

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Scratch	350	300	250		
Classes 1 à 3 partants	145				
Classes 4 à 5 partants	215	145			
Classes 6 de 10 partants	225	170	70		
Classes + de 10 partants	305	182	145	92	60
Féminines si 2 Partantes minimum	145				

La remise des prix se déroulera le dimanche 12 Avril 2020 à LA BOUTONNIERE, environ 30 minutes après l'ouverture du parc fermé. **L'absence d'un concurrent à la remise des prix lui fera perdre le bénéfice de ses prime et coupe.**